



## Comment trouver une assurance invalidité

Par **magneau**, le **15/07/2009** à **19:02**

Bonjour,

Je voudrai savoir où trouver une assurance qui me garantisse une rente, en cas d'invalidité partielle ou totale liée à ma SEP.

Merci

Par **chaber**, le **16/07/2009** à **06:25**

Bonjour,

je doute fort qu'un assureur quelconque prenne en charge un risque en cours pour payer une rente ou une IPP sur ce poste.

Pour la garantie des prêts immobiliers, il existe la convention AERAS pour résoudre les problèmes d'assurances: il a souvent majoration de la prime Décès Invalidité avec exclusion du risque en cours.

Par **goreczny**, le **10/03/2011** à **20:09**

bonjour, je viens de m'inscrire sur ce site et de lire votre question; moi, je suis en invalidité

depuis le 01/12/2009 et je perçois un rente d'invalidité de l'AG2R de par mon travail pendant lequel j'ai cotisé ( sans le savoir) cette rente est de 290/mois ,non négligeable.  
Je ne pense pas avoir répondu à votre question, mais je voulais que cela se sache.

Par **grafiti6581**, le **09/06/2011** à **00:31**

bonsoir,

je voudrais savoir si vous êtes en invalidité après un accident de travail ou une maladie.

quel pourcentage d'invalidité faut- il? pour prétendre à cette rente,et de quel organisme?

pouvez-vous me dire quelles démarches faut-il faire?

merci d'avance.

Par **goreczny**, le **12/06/2011** à **15:37**

Bonjour, je suis en invalidité coefficient 2 avec inaptitude au travail, celà après 3 ans d'arrêt de travail,suite à une Fibromyalgie et à des problème d'arthrose,de hernies discales et de disques intervertébraux usés ; la sécu nous met automatiquement en invalidité. Pour l'assurance AG2R , je n'ai rien demandé, je reçois mes 290 euros/mois, je me demande si ce n'est pas mon employeur qui a fait que je reçoive cette rente, sur mes fiches de paies, aucunes cotisations de ma part ?? pour passer en invalidité vous êtes convoqué par le médecin conseil de la sécu, mais ce n'est qu'après 3 ans d'arrêt de travail ( sans reprises entre deux) . Voilà tout ce que je peux vous dire, je pense qu'il faut vous adresser à une assistante sociale de la sécu. Goreczny

Par **grafiti6581**, le **12/06/2011** à **18:47**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

Je pense que vous n'êtes toujours pas licencier,pour avoir ce droit.

moi j'étais encore sous contrat, mais en cour de licenciement pour inaptitude quand ma maladie c'est déclarer.

cdt.

Par **grafiti6581**, le **12/06/2011** à **21:29**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

Je pense que vous n'êtes toujours pas licencier,pour avoir ce droit.

moi j'étais encore sous contrat, mais en cour de licenciement pour inaptitude quand ma maladie c'est déclarer.  
cdt.

Par **goreczny**, le **13/06/2011** à **14:01**

eh si, je suis licenciée; dès que j'ai eu mon invalidité; et si un jour je peux retravailler, je n'aurai pas le droit de retravailler là où j'étais; "auxiliaire de vie" , car focément, je ne peux plus me baisser, lever des personnes , ni même les ramasser en cas de chutes...